



Règlement concours G.A.C.'UP

Promotion 2021
Juin 2021



Contact

gacup@group-gac.com

Sommaire

> *Préambule*

1.	<i>Proposition de valeur du programme G.A.C.'UP</i>	4
2.	<i>Prérequis pour être éligible au programme</i>	4
3.	<i>Calendrier prévisionnel</i>	4
4.	<i>Déroulement de la sélection des candidatures</i>	5
5.	<i>Confidentialité</i>	6
6.	<i>Communication</i>	6
7.	<i>Données à caractère personnel</i>	7





Préambule

G.A.C. Group est fier de lancer sa troisième promotion G.A.C.'UP cette année dont la mission principale est d'accélérer l'innovation et la performance pour un développement responsable et une croissance durable.

Le règlement a pour objectif de définir le déroulement du programme G.A.C.'UP ainsi que les conditions relatives au concours.

Plus précisément, l'accélérateur G.A.C.'UP est un programme d'accompagnement de start-up proposé par la société G.A.C. Group, Cabinet International de Performance et Innovation visant à :

- ✓ Aider et accompagner les start-up à développer leurs projets et leurs activités
- ✓ Accélérer la performance de l'innovation des start-up pour renforcer leur impact sociétal et environnemental

Pourquoi intégrer l'accélérateur G.A.C.'UP ?

- Pour bénéficier du soutien d'un cabinet international de conseil en innovation et performance et de son réseau autour de l'innovation (écosystème et partenaires) ;
- Pour accélérer le développement de l'activité de la start-up ;
- Pour accéder à des compétences pluridisciplinaires au sein de G.A.C. Group ;
- Pour bénéficier des retombées de notoriété et du plan de communication du programme G.A.C.'UP.



1. Proposition de valeur du programme G.A.C.'UP



Les 6 start-up sélectionnées à l'issue du concours bénéficieront :

- D'accès à des environnements de travail modernes dans nos agences : Issy-Les-Moulineaux, Lille, Nantes, Toulouse, Lyon et Sophia Antipolis (jauge de 3 personnes par start-up) ;
- D'un hébergement à titre gracieux d'une durée de 1 an ;
- D'une possibilité de renouvellement de l'hébergement d'une année supplémentaire sous conditions et à un loyer de 250 euros par mois et par personne ;
- Du soutien des équipes de G.A.C. Group et des partenaires du programme
 - o Conseils personnalisés sur les dimensions stratégiques et opérationnelles
 - o RDVs et mise en relations avec des clients, des partenaires ou des investisseurs
 - o Sessions de mentoring

2. Prérequis pour être éligible au programme

Ce programme d'accompagnement s'adresse aux start-up innovantes en phase d'accélération et remplissant les critères d'éligibilité suivants :

- ✓ Start-up ayant déposé ses statuts et avec un siège social en France ;
- ✓ Start-up ayant développé une innovation (produits, services, process...) dont la finalité a un impact positif et durable sur la société et l'environnement ;
- ✓ Start-up ayant démarré sa mise sur le marché et souhaitant accélérer sa phase de développement commercial (MVP ou prototype disponibles, ou start-up ayant réalisé du Chiffre d'Affaires).

3. Calendrier prévisionnel

Ouverture des candidatures	Lundi 28 juin
Clôture des candidatures	Vendredi 15 septembre
Sélection des candidats	Vendredi 24 septembre
PITCH DAY	Vendredi 8 octobre
Annonce des lauréats	Lundi 11 octobre – 12h
Intégration dans les locaux G.A.C. Group	Lundi 18 octobre



4. Déroulement de la sélection des candidatures

a. Enregistrement et validation des candidatures :

Les candidatures se matérialisent par la validation d'un formulaire d'inscription sur le [site G.A.C. Group](#) et par l'envoi du dossier de candidature rempli et complet (avec les pièces complémentaires), via l'adresse gacup@group-gac.com.

L'enregistrement des candidatures sera effectif **du 28 juin 2021 au 15 septembre 2021**.
La clôture des candidatures est le **mercredi 15 septembre à minuit**.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

L'adresse e-mail de contact reste disponible en cas de besoin : gacup@group-gac.com

Le candidat s'engage à répondre à tout complément d'information qui pourra être demandé dans le cadre de l'analyse des dossiers.

b. Sélection des candidatures : les critères

Sur la base des dossiers reçus, 20 dossiers maximum seront retenus pour aller à l'étape suivante.

Le **vendredi 24 septembre**, G.A.C. Group communiquera la liste des start-up sélectionnées aux participants.

Les critères de sélection sont les suivants :

- > Ambitions de développement à moyen terme pour un Impact environnemental et/ou sociétal ;
- > Caractère innovant du projet ;
- > Cohérence des stratégies financière, marketing et commerciale ;
- > Complémentarité de l'équipe.

c. Pitch day :

Les start-up sélectionnées pour la phase de pitch devront confirmer leur présence au plus tard le **mercredi 29 septembre** à l'adresse mail : gacup@group-gac.com

Les détails logistiques et organisationnels seront communiqués le **vendredi 1^{er} octobre 2021**.

Le **vendredi 8 octobre**, les finalistes seront invités à pitcher leur projet et leur motivation en présentiel sur le site qu'ils souhaitent intégrer.

Lors de la journée de pitch, le jury sera composé de :

- Membres de la direction et managers de la société G.A.C. Group
- Responsables du programme d'accélération G.A.C.'UP
- Des partenaires sponsors du programme

Les sessions de pitches seront de 15 minutes avec 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions-réponses.

La liste des lauréats sera communiquée le **lundi 11 octobre 2021**.



d. **Intégration dans les locaux :**

A l'issue de l'annonce des lauréats, les start-up sont accueillies dès le lundi 18 octobre 2021, dans leur nouveaux locaux respectifs. Les équipes RH, Marketing et IT accompagneront l'intégration des start-up.

Un guide d'intégration leur est remis afin qu'ils se familiarisent avec leur nouvel environnement de travail.

5. Confidentialité

La candidature au programme d'accélération G.A.C.'UP ne confère aucune licence à G.A.C. Group sur le produit ou le savoir-faire présenté dans le dossier de candidature.

Le contenu technique et financier des dossiers de candidature ainsi que les délibérations du Jury restent confidentiels.

Rien dans cet appel à candidature ne doit être interprété de façon à créer une obligation ou une attente d'une des Parties à avoir un rapport commercial avec l'autre partie, ni à créer un partenariat ou une entité juridique entre les Parties. Dans le cas où les Parties décideraient la mise en œuvre d'un partenariat, il devra faire l'objet d'un contrat distinct qui contiendra de nouvelles règles de confidentialité ainsi que la définition des droits de propriété intellectuelle qui encadreront ce nouveau contrat.

6. Communication

Dans le cadre de la communication liée au programme G.A.C.'UP, les start-up lauréates autorisent G.A.C. Group, et ce, à titre gratuit et sans contrepartie :

- à communiquer à la presse et à publier sur leur site internet et sur les réseaux sociaux, la dénomination sociale, le logo, le nom de la personne représentant la start-up ;
- à communiquer, auprès de G.A.C. Group, tout type de support mettant en avant les caractéristiques essentielles et non confidentielles des candidatures présentées ;
- à reproduire ou exploiter l'image des candidats tant à l'interne qu'à l'externe.



7. Données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la réglementation sur la protection des données personnelles, G.A.C. Group, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles des candidats afin de répondre à leur candidature au concours G.A.C.'UP organisé par G.A.C. Group.

G.A.C. Group s'engage à ne céder ces données à aucun tiers, partenaire ou prestataire, sous aucune forme que ce soit, en dehors de l'organisation du concours.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur leurs données personnelles. Les candidats peuvent faire valoir leurs droits en contactant le délégué à la protection des données personnelles de G.A.C. Group à : dpo@group-gac.com et en justifiant de leur identité.

Contact :

Equipe G.A.C.'UP : gacup@group-gac.com

